

Conseil Municipal

mardi 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-septième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 20 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie.

OBJET : 2023-3-03

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Structures subventionnées par la Commune de transmettre un bilan financier. Il informe les membres du Conseil que chacune d'entre elles a alors été contactée afin d'obtenir ce bilan.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que le versement ne sera effectué aux associations que sur présentation de leur bilan et après analyse de celui-ci par la Commune.

Vu la commission d'attribution des subventions aux associations réunie le 08 juin 2023,

Monsieur le Maire propose l'attribution des Subventions aux Associations pour l'année 2023 comme suit :

Coopérative école Albert Camus	984 €
Coopérative école Clémenceau	888 €
Coopérative école Marie Curie	600 €
Coopérative école Leclerc-Pasteur	1 344 €

Coopérative groupe scolaire Henri Dunant	1 720 €
D.D.E.N.	100 €
Association des Paralysés de France	470 €
Association Départementale Sécurité Routière	500 €
Office Municipal des Sports	5 000 €
Chats errants and co en détresse	300 €
A.C.P.G.	350 €
Cercle Historique	300 €
Club Vitamine	400 €
Dynamique Club de football	6 000 €
La Fraternelle	600 €
Les Randonneurs	800 €
La Sauvagine	300 €
Tennis	1 400 €
Gymnastique la Jeanne d'Arc	1 000 €
Les Baladins	400 €
Les Baladins exceptionnelle	575 €
St Hubert	750 €
Comité de jumelage Polonais	750 €
Ball trap club du Fromentel	300 €
Symbiose	100 €
Les Blouses Roses	100 €
TOTAL	26 031 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE le versement pour l'année 2023 des subventions annuelles aux Associations précitées,

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2023.

Résultats de vote :

Pour : 18 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESET Arnaud, MME DUJARDIN Gilberte, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, MME DEVIGNE Stella , MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 7 exclus

N'ont pas pris part au vote : 2

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul